

Aunis

Bien comprendre les volumes : une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p2)

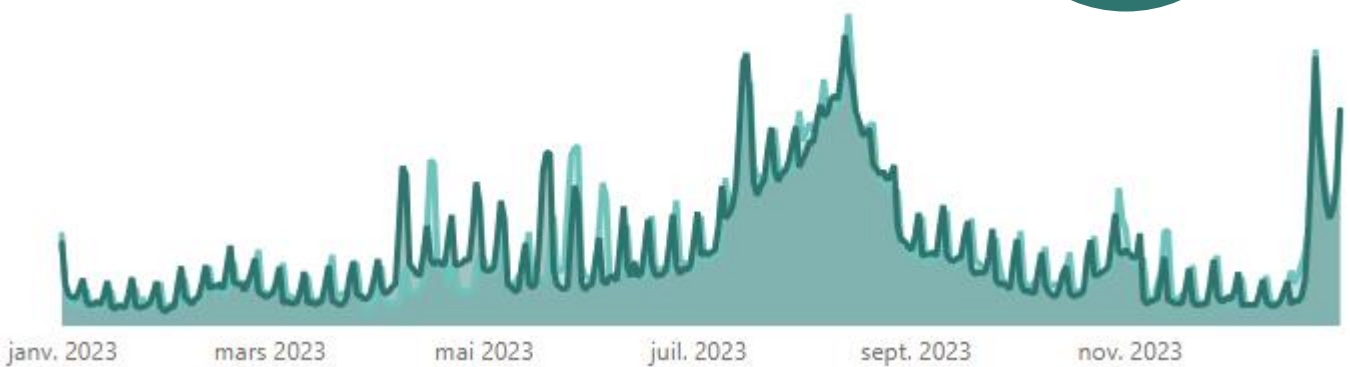
FRÉQUENTATION et nuitées touristiques

1,3 millions de nuitées touristiques totales (stable / 2022)

3% de la fréquentation de la Charente-Maritime

● 2022 ● 2023

Pic de fréquentation en saison
12 août :
13 800 nuitées

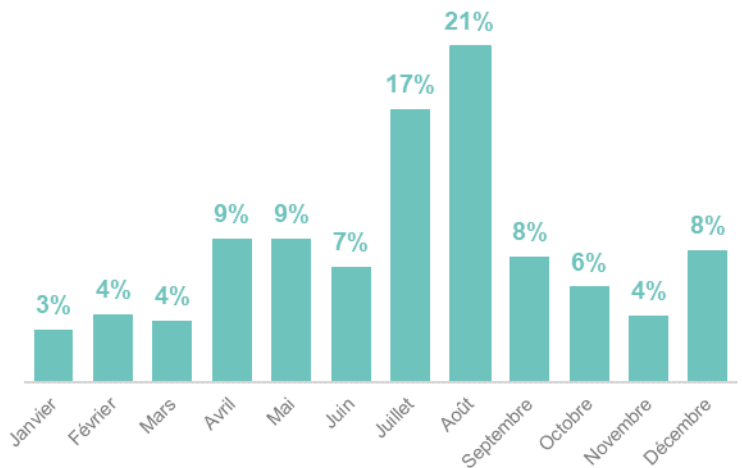


Saisonnalité touristique

Nuitées totales par saison

AUNIS	CHARENTE-MARITIME
Avant-saison Avril - Juin	25% / 26%
Haute-saison Juillet - Août	38% / 44%
Après saison Septembre - Octobre	14% / 15%
Arrière-saison Janvier - Mars / Novembre - Décembre	23% / 15%
SAISON Avril - Octobre	77% / 85%

Répartition mensuelle des nuitées



Durée moyenne de séjour

	AUNIS	CHARENTE-MARITIME
Annuelle	2,6 jours	3,8 jours
En juillet/août	3,1 jours	4,7 jours

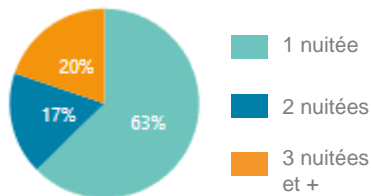


ORIGINE et nuitées touristiques

Français Etrangers

Ens. des séjours	85%	15%
Séjours 3 nuits & +	89%	11%

Répartition des séjours étrangers par nombre de nuitées

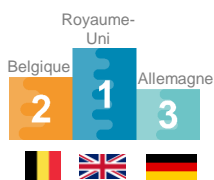


Bien comprendre :

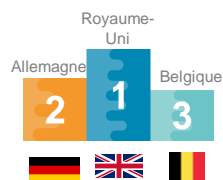
une nuitée touristique = 1 touriste étranger vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste)

TOP 3 Nationalités

Total Nuitées

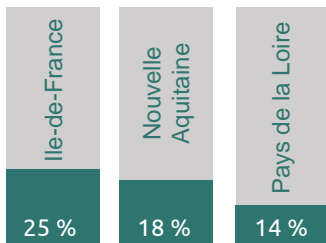


Ensemble des séjours



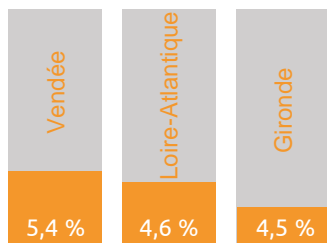
TOP 3 Régions

Régions

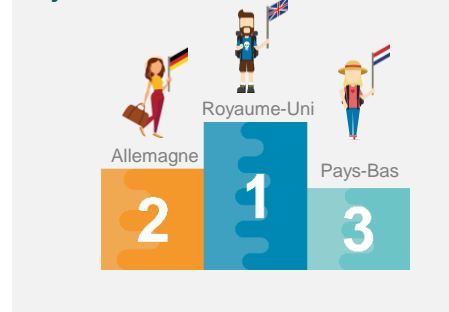


TOP 3 Départements

Départements



Séjours de 3 nuitées & +



EXCURSIONNISME

5 512 400 excursions
dont 30% en provenance du département

Répartition par saison

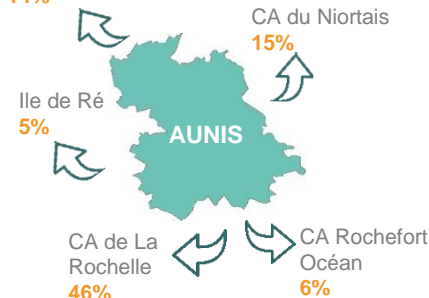
Avant-saison	29%
Haute-saison	24%
Après-saison	16%
Arrière-saison	31%



MOBILITÉ TOURISTIQUE

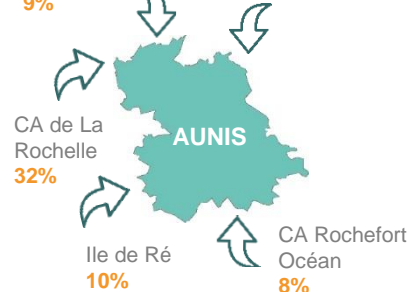
Où se rendent les touristes dormants sur le territoire (hors Aunis) ?

CC Sud Vendée Littoral+
CC Vendée, Sèvre, Autise
14%



D'où proviennent les excursionnistes en visite sur le territoire ?

CC Sud Vendée Littoral
9%



MÉTHODOLOGIE et lexique

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par Orange et co-construite avec le réseau ADN Tourisme. Ce dispositif est centré autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile.

Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dans la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuitées) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuitées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire... Ces mêmes catégories de personnes sont observées dans un autre segment selon leur temps de présence et de récurrence sur le territoire.

Définition d'un excursionniste : Personne présente plus de 2h sur la zone d'observation, ne réalisant pas de nuitée la veille et le soir du jour étudié et présente moins de 5 fois en journée (5 journées distinctes) sur les 15 derniers jours.



Avant-saison : avril - mai - juin

Haute-saison : juillet - août

Arrière-saison : janvier - février - mars / novembre - décembre

Après-saison : septembre - octobre